

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
mardi 11 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. OTOBO (Nigéria)

puis : M. FERNANDEZ (Philippines)

puis : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.11
20 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/43/3, 8 et Add.1, 122, 214, 235, 273, 325, 336, 341, 360, 367 et Corr.1 et 2, 370, 393, 432, 435, 446, 457, 460, 463, 544, 587 et 671; A/C.2/43/4; A/C.2/43/L.2, L.3 et L.4)

1. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des 77, dit que la seconde session ordinaire du Conseil économique et social s'est déroulée dans une atmosphère de coopération constructive. Les discussions qui y ont été menées ont souvent abouti à des décisions importantes, comme la décision 1988/160 relative au transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, adoptée, pour la première fois, sans vote.
2. La résolution 1988/77 sur la revitalisation du Conseil économique et social a été adoptée après près de deux années d'efforts du Groupe des 77 pour parvenir à un accord sur la restructuration des secteurs économique et social. C'est donc sur cette base solide que l'on pourra désormais poursuivre l'objectif tendant à renforcer l'impact de l'Organisation dans ces domaines.
3. Sur le sujet de l'environnement, cinq résolutions ou décisions présentées par le Groupe des 77 ont été adoptées. A ce propos, le représentant de la Tunisie note que l'adoption de la résolution 1988/76 ouvre la voie à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
4. L'important débat du Conseil sur le projet d'introduction au plan à moyen terme a apporté la confirmation que le Conseil est apte à s'acquitter de son mandat, et plus particulièrement à définir les priorités dans les secteurs économique et social et à coordonner l'activité des organismes des Nations Unies. La volonté politique des Etats Membres et la coopération du Secrétariat ont réussi là où les structures mécaniques et les artifices de procédure ont échoué. Il importe désormais de renforcer cette tendance en réalisant la complémentarité des fonctions et des rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Le Conseil a transmis à l'Assemblée un projet de décision relatif à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, projet auquel les pays en développement attachent une haute priorité. Le Groupe des 77 a également demandé au Secrétaire général de faire distribuer un document officiel concernant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. Les consultations formelles et informelles sur tous les aspects de cette session devraient être engagées au plus tôt.
6. Le Groupe des 77 accueille favorablement la proposition faite par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de charger un groupe d'experts d'étudier certains aspects de la situation économique mondiale et du développement des pays en développement, s'agissant particulièrement des

(M. Elghouayel, Tunisie)

énergies fossiles. La création d'un tel mécanisme servirait utilement la préparation de la session extraordinaire, à condition toutefois qu'il ne se borne pas à l'étude d'un secteur trop limité.

7. La décision relative aux activités opérationnelles pour le développement a pour base un projet présenté par le Groupe des 77 et modifié par d'autres délégations. Le Groupe des 77 entend participer à un remaniement éventuel du texte, sur la base, notamment, de ses propositions initiales. Enfin, les pays en développement attachent une grande importance au renforcement du rôle de l'Organisation. La résolution 1988/77 conditionnera ce processus ainsi que l'adaptation des structures de l'Organisation aux nouvelles priorités, objectifs et besoins des Etats Membres, plus particulièrement des pays en développement. C'est pourquoi une image définitive du rôle de l'Organisation dans les secteurs économique et social ne pourra se dégager qu'après l'adoption de la stratégie internationale du développement pour les années 90, qui entérinera les priorités et les objectifs pour la prochaine décennie.

8. M. WANG Baoliu (Chine) dit qu'un débat fructueux a eu lieu au cours de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social sur l'attitude des institutions multilatérales face aux déséquilibres structurels de l'économie mondiale. Le débat a été stimulé par les déclarations de hauts fonctionnaires du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la CNUCED et d'autres organisations internationales. Ces débats sont très utiles et devraient être regroupés.

9. L'adoption par consensus de la résolution 1988/77 sur la revitalisation du Conseil économique et social a été un autre résultat important de cette session, car elle offre non seulement un point de départ pour la réforme du Conseil lui-même, mais constitue aussi une première étape vers la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social. A ce propos, le représentant de la Chine félicite, pour le travail qu'elle a accompli, la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

10. Le Conseil devrait jouer un rôle positif dans la coopération au sujet de l'environnement, de l'alimentation et de l'agriculture, des sociétés transnationales et d'autres questions discutées récemment par le Premier Comité (économique).

11. De nouveaux progrès ont été faits touchant la coopération régionale, qui complète la coopération économique internationale à l'échelon mondial : le Conseil devrait jouer un rôle plus efficace de promotion et de coordination des activités dans ce domaine, et les pays développés et les organisations internationales devraient s'efforcer plus activement d'aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés économiques et à relancer leur développement économique. Le Conseil devrait également accorder plus d'attention au rôle des commissions régionales et à la coordination de leurs travaux avec ceux des autres organismes

/...

(M. Wang Baoliu, Chine)

des Nations Unies. En tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Chine continuera d'encourager activement la coopération économique et technique à tous les échelons.

12. En ce qui concerne l'environnement, le représentant de la Chine dit que la communauté internationale devrait s'intéresser plus activement aux difficultés auxquelles font face les pays en développement, étant donné que leur situation économique défavorable les met dans l'impossibilité d'appliquer des mesures de protection de l'environnement et que l'exploitation excessive de leurs ressources naturelles, qui s'explique par la nécessité de satisfaire les besoins essentiels de leur population, porte souvent de nouvelles atteintes à l'environnement. Il faut aborder la question dans le contexte général du développement économique et social et en pesant avec soin chacun des facteurs connexes. Les pays développés devraient donc accroître l'assistance qu'ils accordent aux pays en développement sans subordonner leurs prêts à des conditions relatives à l'environnement, et ils devraient s'abstenir d'aggraver les problèmes écologiques de ces pays. Le représentant de la Chine marque son intérêt pour la notion de "développement durable" exposée dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Il espère que les travaux de cette commission inciteront les pays développés et les organisations internationales à aider les pays en développement à réaliser précisément ce type de développement.

13. M. OBMINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la résolution 1988/77 du Conseil économique et social contient des suggestions de nature à accroître l'efficacité et à élargir le rôle du Conseil, et que l'Assemblée générale devrait les examiner avec attention. Son rôle essentiel de coordonnateur de toutes les activités sociales et économiques du système des Nations Unies pourrait être élargi par une rationalisation de nature politique des travaux de tous les organismes des Nations Unies qui sont appelés à appliquer des stratégies et des programmes détaillés de coopération internationale. Il est important que, de nouveau, toutes les institutions spécialisées soumettent régulièrement un rapport au Conseil, conformément à la pratique antérieure. On pourrait ainsi réduire l'écart actuel entre les recommandations politiques élaborées par la communauté internationale et les activités pratiques de réalisation, et aider par là même à harmoniser les activités de l'ensemble du système des Nations Unies.

14. La décision de modifier la formule des analyses interorganisations des programmes et de les faire examiner directement par le Conseil permettrait non seulement au Comité du programme et de la coordination d'étudier à fond les budgets-programmes et les plans à moyen terme, mais augmenterait aussi le potentiel de coordination du Conseil en lui permettant d'examiner des questions de fond et de préparer des recommandations et des décisions de portée pratique. Le Conseil devrait aussi être chargé d'évaluer les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines comme l'environnement, les établissements humains, la science et la technique et la population. On devrait également s'interroger sur les moyens de renforcer le rôle politique du Bureau du Conseil.

15. Les résultats de la seconde session ordinaire du Conseil de 1988 ont bien montré qu'on s'accorde de plus en plus sur la nécessité de relancer un dialogue réaliste et constructif sur les problèmes sociaux et économiques internationaux et

/...

(M. Obminsky, URSS)

de trouver des solutions de compromis. Le représentant de l'URSS attache une grande importance à l'adoption unanime de la résolution 1988/75 sur l'identification rapide des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale, de la résolution 1988/57 du Conseil sur le rôle de la Commission des sociétés transnationales dans la promotion de formes différentes et nouvelles de coopération économique internationale, et de sa résolution 1988/52 sur les programmes d'assistance des Nations Unies concernant l'Afghanistan. L'adoption de cette dernière résolution prouve éloquemment que l'Organisation des Nations Unies peut faire face avec efficacité à des événements internationaux d'importance majeure et contribuer non seulement à la solution de problèmes politiques pressants mais aussi à l'aide matérielle requise en considération de leurs aspects sociaux et humanitaires. M. Obminsky souscrit de même à la résolution 1988/66 du Conseil sur une approche du redressement socio-économique et du développement en Afrique centrée sur l'homme.

16. Malheureusement, d'autres résolutions et décisions n'ont pas reçu une adhésion unanime, en dépit de l'importance essentielle des questions qu'elles traitent, comme l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les activités des sociétés transnationales en Afrique australe et en Namibie, l'assistance au peuple palestinien et les pratiques économiques israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés. Le représentant de l'URSS espère que certains pays renonceront à leur attitude négative concernant la solution de ces problèmes.

17. Il souhaite que le Secrétariat continue d'étudier systématiquement la question des mesures propres à renforcer la confiance dans les relations économiques internationales et que l'Assemblée générale continue, au cours de la présente session, à approfondir cette importante notion.

18. M. Fernandez (Philippines) prend la présidence.

19. M. SHAABAN (Egypte) considère que le Conseil économique et social est le maillon le plus faible des Nations Unies et estime que sa revitalisation est une condition préalable à un fonctionnement plus efficient et plus efficace du système. C'est pourquoi l'adoption par consensus de la résolution 1988/77 est un grand succès et il faut féliciter le Groupe des 77 d'avoir présenté un projet de résolution concret et détaillé, affirmant que le Conseil a une contribution importante à apporter à la solution des grands problèmes internationaux, notamment au développement économique et social des pays en développement.

20. La résolution énonce clairement les triples fonctions et pouvoirs du Conseil, à savoir la formulation, le suivi et la coordination des politiques, et énonce une série de principes et d'orientations applicables à ses méthodes de travail et de nature à garantir un maximum de coordination entre le Conseil et ses organes subsidiaires et de rationalisation de sa production et de ses capacités. La résolution comporte aussi des mesures spécifiques qui appelleront des efforts conjoints de la part des Etats Membres et du Secrétariat.

/...

(M. Shaaban, Egypte)

21. En ce qui concerne les rapports que le Secrétaire général devra établir à ce sujet, le représentant de l'Égypte estime que sans une action coordonnée et sans des rapports établis avec soin, tout effort en vue d'améliorer le fonctionnement du Conseil et de maximiser sa contribution sera voué à l'échec. Il faudra donc qu'il y ait des consultations entre le Secrétariat et les États Membres avant l'établissement des rapports. Qui plus est, l'établissement d'un rapport de synthèse ne saurait simplement consister en une juxtaposition, un résumé ou une énumération des éléments fournis par plusieurs organes. Il s'agit de présenter les contributions diverses sous une forme concise et intelligible.
22. Pour ce qui est de coordonner de manière plus efficace les activités du système des Nations Unies, y compris les activités opérationnelles pour le développement, la résolution insiste non seulement sur la nécessité de renforcer les services du Directeur général au développement et à la coopération économique, mais elle indique aussi les mesures à prendre par le Secrétaire général et les institutions spécialisées. Ces mesures devront être soigneusement coordonnées.
23. Pour réaliser la restructuration définitive du Secrétariat dans les secteurs économique et social, il faudra probablement prendre en considération les dispositions de la résolution 1988/77 et les décisions définitivement prises après l'examen du rapport de la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. La Commission devrait procéder à des échanges de vues informels entre les membres et le Secrétariat sur les moyens d'appliquer la résolution. A cet égard, le représentant de l'Égypte attire l'attention sur les points soulevés au paragraphes 2 [a) b) i), f) iii) et vi) g), h) et k)] et 6. Ces échanges de vues devraient surtout avoir pour objet d'amener les États Membres et le Secrétariat à assumer leurs responsabilités et à tenir leur engagement de procéder à la réforme. Ils contribueraient à accélérer le processus de réforme.
24. M. Navajas-Mogro (Bolivie) prend la présidence.
25. M. LABERGE (Canada) dit que la seconde session ordinaire de 1988 s'est caractérisée par une décélération et un essoufflement marqués des activités du Conseil. Peu de représentants ont assisté aux séances, qui ont dû être souvent annulées faute d'orateurs. Si le Conseil veut répondre à l'appel des nombreuses délégations qui souhaitent en élargir la composition, encore faut-il que les participants aient à coeur d'assurer son bon fonctionnement.
26. La délégation canadienne est préoccupée par le fait que la Commission spéciale n'est pas parvenue à convenir de recommandations en vue d'améliorer la structure et les fonctions intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Certes, la résolution 1988/77 du Conseil a contribué tant soit peu à maintenir sur sa lancée l'action entreprise en faveur d'une plus grande efficacité et d'une meilleure utilisation des ressources, mais elle n'est pas allée assez loin. Il faut que le Conseil prenne plus fermement l'engagement de supprimer - ou tout au moins de limiter - le débat général, de réduire le nombre des rapports, d'éviter les chevauchements et doubles emplois et d'apporter plus de clarté à l'organisation des débats.

/...

(M. Laberge, Canada)

27. La seconde session ordinaire de 1988 a cependant produit quelques résultats positifs. Le Conseil a entendu plusieurs discours liminaires de chefs de secrétariat d'institutions spécialisées et du Secrétaire général de l'ONU lui-même où étaient présentés et analysés les faits économiques qui ont modifié et conditionné les activités de l'ONU et de ses Etats Membres dans les domaines économique et social. Il est cependant regrettable que le Conseil n'ait pas eu davantage la possibilité de procéder à des échanges de vues positifs avec les directeurs d'institutions spécialisées, notamment du FMI et de la Banque mondiale, car c'est précisément avec eux que l'on peut mener le plus efficacement le débat sur l'ajustement structurel, l'endettement, les flux inverses de ressources et autres questions connexes. Il y a eu coopération sur un certain nombre de résolutions et, grâce au désir sincère des participants d'arriver à un consensus véritable, le Conseil a été en mesure de réaliser des progrès concrets sur certains points.

28. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'Etude sur l'économie mondiale permet de dégager les tendances fondamentales de l'économie mondiale, et certaines délégations ont volontiers préconisé l'inclusion de sections portant sur la contribution des femmes à l'économie mondiale et les tendances à long terme du transfert net de ressources. D'autres délégations ont signalé que dans les prochaines publications de l'Etude, il y aura peut-être lieu d'examiner les tendances à long terme dans les domaines du commerce et du développement.

29. Mme MORENO DE DEL CUETO (Mexique) dit que les pays en développement ne pourront ni relever les défis de l'avenir ni surmonter la crise économique actuelle tant qu'ils n'auront pas arrêté le transfert net de leurs ressources vers les pays développés. Ce phénomène a eu pour origine la hausse des taux d'intérêt et la détérioration accrue des termes de l'échange. Entre 1981 et 1987, les 15 pays les plus lourdement endettés ont transféré 120 milliards de dollars, soit l'équivalent d'un quart de leur dette. En Amérique latine, le revenu par habitant est tombé au-dessous de son niveau de 1980, le taux d'investissement a chuté et les capitaux ont été transférés à l'étranger. Les institutions financières multilatérales ont contribué à ce que le transfert net de ressources devienne négatif et sont donc devenues une cause du problème qu'elles devaient contribuer à résoudre.

30. Pour le Mexique, la détérioration des termes de l'échange entre 1982 et 1987 s'est traduite par un transfert net vers l'extérieur de 57 milliards de dollars, soit environ 50 % de la dette totale du pays. Les exportations du Mexique ont progressé de 108 % en volume, mais de 33 % seulement en valeur. Les taux d'intérêt déjà élevés ont encore augmenté de deux points de pourcentage ces derniers mois. Pour le Mexique, une hausse d'un point signifie un alourdissement du service de la dette d'environ 700 millions de dollars. Le transfert net de ressources à l'étranger a réduit de moitié les investissements publics entre 1982 et 1987. Les investissements privés n'ont pas été en mesure de contrebalancer le manque d'investissements publics ou la pénurie d'emplois. Les salaires minimaux ont chuté de 50 % en valeur réelle et les salaires moyens ont baissé de 40 %.

/...

(Mme Moreno de del Cueto, Mexique)

31. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait plusieurs études sur le coût social du transfert net de ressources vers les pays développés. Ce sont les enfants et les femmes qui en sont les premières victimes. Les enfants n'arrivent pas à l'âge adulte, ou y arrivent avec des facultés physiques et mentales diminuées par la malnutrition. Les femmes sont non seulement surchargées de travaux mais elles sont en outre psychologiquement bouleversées de voir leurs enfants dépérir devant leurs propres yeux. L'efficacité des politiques d'allégement de la crise dépend de facteurs qui échappent au contrôle des gouvernements, et l'avenir n'offre aucune solution si l'on ne met pas fin au transfert négatif de ressources.

32. La résolution 1988/77 dote le Conseil des bases institutionnelles nécessaires pour le rendre plus efficient et mieux à même de traiter les problèmes économiques du monde en développement. Il est très important que les institutions spécialisées reviennent à la pratique de soumettre des rapports sur les mesures qu'elles ont prises pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil; conjuguée au rôle nouveau du Conseil concernant les activités opérationnelles pour le développement, cette pratique permettra à l'ensemble du système de fixer des priorités et des objectifs communs et assurera la cohérence et la complémentarité des travaux des diverses institutions spécialisées.

33. L'efficiencia et l'efficacité de l'ONU doivent se mesurer à la qualité et à la rapidité de ses interventions face aux défis et aux problèmes du développement. En raison de sa gravité, la situation économique des pays en développement exige des solutions durables et équitables, et l'Assemblée générale se doit de convoquer d'urgence une session extraordinaire sur la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement.

La séance est levée à 16 h 30.